COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/06/2026

Ouverture de séance à 18h30
Présents : Mmes Florence JULLIAN, Fanny OSWALD, Charlotte PRECIAT, Annie SAUVAIRE, Anne VAUDEL,
Mrs Frédéric CAUSSIL, Paul NOUGARET, Frederic DURAND, Arthur CLAIRET, Jean-Christophe DUPOUX,
Absents / Excusés : Vanessa DURY, Anne MOURREGOT, Christian CHAUVIN, Michel PRONOST, Lionel ROME (procuration donnée à Annie SAUVAIRE)

Mme Coudougnac, secrétaire générale de mairie, est présente

Secrétaire de séance : Jean-Christophe DUPOUX

↳ **Point N° 1a : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Avril 2026 :** Le compte rendu du Conseil Municipal est approuvé au nombre de
VOTE POUR : 11 – ABSTENTIONS : 0 – CONTRE : 0

↳ **Point N° 1b : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 05 Juin 2026 :** Le compte rendu du Conseil Municipal est approuvé au nombre de
VOTE POUR : 11 – ABSTENTIONS : 0 – CONTRE : 0

↳ **Point N° 2 : Désignation des membres des commissions thématiques intercommunales de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les commissions thématiques intercommunales au sein de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup et sollicite les membres pour y participer.
Au fur et à mesure des présentations des missions de chaque commission, des membres sont retenus. En synthèse

N°	Dénomination	Périmètre thématique
1	Commission « Moyens généraux »	Finances, Fonds de concours, Marchés publics, Direction des systèmes d'information, Juridique, Ressources Humaines, Mutualisation, Risques et Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations
2	Commission « Aménagement durable, Eau, Déchets et Travaux »	Aménagement durable, Habitat et Mobilité, Eau et Assainissement, Prévention et valorisation des déchets et Biodiversité, Travaux
3	Commission « Sport, Culture, Jeunesse et Action Sociale »	Parcours scolaire : petite enfance à la jeunesse, Sports et activités de pleine nature, Culture et Patrimoine, Contrat local de santé, Vieillissement et accessibilité, Solidarité et Action sociale
4	Commission « Economie, Agriculture et Tourisme »	Attractivité économique, Agriculture, Zones d'activités économiques, Tourisme

Sont retenus

N°	Dénomination	Représentant
1	Commission « Moyens généraux »	Frédéric CAUSSIL
2	Commission « Aménagement durable, Eau, Déchets et Travaux »	Paul NOUGARET

VOTE POUR : 11 – ABSTENTIONS : 0 – CONTRE : 0

↳ **<u>Point N° 3</u> : Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées figurant au sein de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup et sollicite les membres pour y participer.

Mr le Maire rappelle à cette occasion que de nombreuses voiries tels que le Chemin des Processions, Chemin des Colombiers, Chemin du Triadou, Chemin des Crouzettes, Chemin du Poulaillou, chemin de Clapiers sont des chemins communautaires, partagés entre plusieurs acteurs (Assas, St Vincent de B et la Communauté de Communes) ce qui rend plus compliqué leur aménagement.

Monsieur le Maire explique qu'il est prévu au Code Général des Impôts la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées.

Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et l'EPCI. Actuellement, la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues perçoit une attribution de compensation de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup d'un montant annuel de 21 621 €.

Suite à l'installation du nouveau Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux, les membres de la CLECT doivent être renouvelés. Chaque Conseil Municipal dispose d'un membre titulaire et d'un membre suppléant qu'il convient de désigner.

Se proposent et sont validés par le Conseil Municipal, Madame Anne VAUDEL, deuxième adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme, comme déléguée titulaire, et Monsieur Paul NOUGARET, premier adjoint au Maire délégué à l'administration générale, comme délégué suppléant à la CLECT.

VOTE POUR : 11 – ABSTENTIONS : 0 – CONTRE : 0

↳ **<u>Point N° 4</u> : Commission Communale Gestion des Risques – ajout de membre :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Arthur CLAIRET, conseiller municipal, d'être membre de la commission communale de Gestion des Risques.
Il est rappelé la liste des membres actuels : Christian CHAUVIN, Lionel ROME, Vannesa DURY, Frederic DURAND, Paul NOUGARET, Jean-Christophe DUPOUX, Frederic CAUSSIL
Cette demande est soumise au vote ;

VOTE POUR : 11 – ABSTENTIONS : 0 – CONTRE : 0

↳ **<u>Point N° 5</u> : Agence Hérault Ingénierie – désignation des représentants au sein de l'assemblée générale :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'organisation et des missions de cette agence Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, qui apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins. A la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leur représentant à l'assemblée générale de l'agence. Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de l'agence et de bénéficier de son assistance technique, juridique et financière pour la conduite de projet, les membres sont sollicités pour se proposer.

Suite aux propositions, il est soumis au vote que Monsieur Jean-Christophe DUPOUX en qualité de titulaire ainsi que Monsieur Arthur CLAIRET en qualité de suppléant soient représentants de la commune à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie ;

VOTE POUR : 10 – ABSTENTIONS : 1 (JC DUPOUX) – CONTRE : 0

↳ <u>Point N° 6</u> : Marché hebdomadaire : révision de la charte et mise à jour de la grille tarifaire:

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric DURAND, conseiller municipal en charge de la culture et vie du village, qui indique qu'une charte de bons usages valant règlement intérieur pour le marché du Jeudi a été mise en place par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2021, modifiée le 24 janvier 2022.

A ce jour, et après constatation du fonctionnement du marché, il convient de modifier à nouveau cette charte dans son article 2 qui stipulera que « la mairie reste SEULE à décider de tout changement sur le fonctionnement du marché du Jeudi et des installations régulières. Aucun véhicule en situation de roulage ne doit être présent sur le marché entre 16 h 45 et 20 h 00 ».

Par ailleurs, concernant la grille tarifaire, Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à Monsieur Frédéric DURAND, conseiller municipal, qui informe l'assemblée que dans le cadre du marché du Jeudi et de la constatation du mode de fonctionnement, une clarification de la tarification appliquée aux commerçants est nécessaire ainsi que les modalités de recouvrement. Il est notamment prévu que le paiement se fait pour une année entière (la cotisation 2026 est versée en juin) – les tarifs sont de 3€ la présence et de 5€ en cas d'utilisation de la borne électrique.
Cette révision de la charte et la mise à jour de la grille tarifaire sont soumises au vote

VOTE POUR : 11 – ABSTENTIONS : 0 – CONTRE : 0

↳ <u>Point N° 7</u> : Choix d'un prestataire pour la cantine scolaire de Saint Vincent de Barbeyrargues :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fanny OSWALD, adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, qui rappelle à l'assemblée la délibération du 20 avril 2026 où Monsieur le Maire a été autorisé à passer un marché de gré à gré pour choisir un fournisseur de repas bio à la cantine scolaire de Saint Vincent de Barbeyrargues à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2026.

Madame OSWALD indique que le cahier des charges établi en 2022 a été réajusté avec les agents en charge de la cantine et transmis aux différents prestataires bio pour la consultation. Elle indique que trois prestataires ont été consultés et que deux ont répondu. Un tableau d'analyse des offres a été réalisé suivant le cahier des charges établi par la commission Affaires Scolaires. Les dossiers des deux prestataires ont été ouverts lors de la commission d'appel d'offres du 11 juin 2026 suivi par la commission affaires scolaires du 15 juin 2026.

Après analyse, il ressort des dossiers que la société API Restauration ne respecte pas le cahier des charges demandé par la commune alors que l'association Le Passe Muraille le respecte. Il s'avère que le bio est représenté par un taux de 20 % par la société API Restauration contre un taux de 80 % (sauf viande, poisson et certains fromages) pour l'association Le Passe Muraille. Elle précise qu'on est face à 2 types de structure : une nationale et une locale. API Restauration a une cuisine centrale à Gigean quand Le Passe Muraille est à Montpellier, donc plus proche de la commune. API Restauration ne pratique pas l'insertion professionnelle contrairement au Passe Muraille. Enfin, API Restauration ne propose pas de menu pique-nique qui est aussi une des demandes du cahier des charges.

Il est aussi à noter que le personnel de la Mairie en charge de l'école a été satisfait de la prestation Le Passe Muraille, qui est plus réactive, avec une démarche RSE plus développée. La Mairie de St Vincent de Barbeyrargues est une part importante du chiffre d'affaire actuel de Le Passe Muraille.

Il est proposé à l'assemblée de retenir la proposition de l'association Le Passe Muraille, dont le siège social est au Pôle Réalis – 710 rue Favre de Saint Castor à Montpellier (34080). Elle respecte le cahier des charges de la commune et propose un tarif de repas à 5,10 € TTC le repas standard et un tarif de repas à 4,95 € TTC pour un repas végétarien ou pique-nique.
Cette proposition est assortie d'une phase de mise au point du marché pour régler quelques sujets en suspens.

VOTE POUR : 11 – ABSTENTIONS : 0 – CONTRE : 0

↳ <u>Point N° 8</u> : Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire de Saint Vincent de Barbeyrargues:

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fanny OSWALD, adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, qui rappelle à l'assemblée délibérante que la cantine scolaire et la garderie municipale disposent de règlements intérieurs.

Madame OSWALD indique que ces règlements doivent être complétés conformément à la demande du personnel communal qui s'est entendu avec la direction de l'école comme suit :

- Au règlement intérieur de la cantine scolaire : ajouter la mention suivante : « Si l'enfant à un rendez-vous médical prévu, il est toujours possible tant que la semaine n'est pas bloquée sur le logiciel de réservation, de le désinscrire. Toutefois, si un rendez-vous de dernière minute devait être pris, les familles ont la possibilité de ramener leur enfant pendant la récréation du matin en accord avec l'enseignante. Pour une question d'organisation, les retours se font uniquement à 10 h 30 temps de récréation ou à 13 h 20 à l'ouverture du portail d'entrée de l'école pour l'après-midi. »
- Au règlement intérieur de la garderie municipale : ajouter la mention suivante : « Concernant la garderie du matin, les enfants doivent être accompagnés par un adulte jusqu'à l'entrée du local. »

Après discussion, il ressort que les élus souhaiteraient que la mention proposée au règlement intérieur de la garderie municipale soit complétée par le fait que cela doit être « …un adulte ou une personne dûment habilitée par les parents et par écrit. » car il se peut que cela soit le grand-frère adolescent qui dépose l'enfant ou toute autre personne adulte que les parents, un voisin, un autre membre de la famille etc….

Les propositions d'amendement au règlement sont soumises au vote des élus

VOTE POUR : 11 – ABSTENTIONS : 0 – CONTRE : 0

↳ <u>Point N° 9</u> : Apposition d'une barrière pivotante à la salle polyvalente donnant accès au City Stade:

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Paul NOUGARET, premier adjoint au Maire délégué à l'administration générale, qui indique que l'accès à l'entrée principale de l'école mais aussi au city stade de Saint Vincent de Barbeyrargues s'effectue par le côté de la salle polyvalente.

Il précise que l'accès est fermé par une chaîne accrochée à une barrière type toulousaine fixée à un poteau. Malheureusement, malgré les dispositions prises par la commune pour signaler le danger, des personnes ont chuté, ne voyant pas la chaîne. Aussi, des devis pour la fourniture d'une barrière tournante ont été demandés.

Deux devis sont présentés, avec un modèle similaire. L'offre de LR2S est établie à 946 € TTC et celle de SIGNAUX GIRAUD est à 1 021€ TTC tous les deux livrés, à poser par les employés municipaux. Les produits étant similaires, il est retenu l'offre du moins disant.

Il est proposé au vote de retenir le devis établi par LR2S pour une barrière tournante (pivotante) qui peut être bloquée en position ouverte/fermée d'une longueur de 3 mètres, d'un montant de 788,50 € hors taxes.

VOTE POUR : 11 – ABSTENTIONS : 0 – CONTRE : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 13